

Commune de

VAL DE CHAISE

Haute - Savoie

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL DE CHAISE

Nombre de Conseillers :

en exercice : 23

présents : 14 + 4 pouvoirs

votants : 18

Date de convocation :

28 janvier 2019

Séance du 04 Février 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAL DE CHAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Nicolas BLANCHARD, Maire de la Commune de VAL DE CHAISE.

Présents :

M. BLANCHARD Nicolas, Maire,

M. GAGNERON Ulrich, Maire Adjoint et Maire délégué Cons-Ste-Colombe ;

M. MERMIER Gérard Mme REVIL-SIGNORAT Fabienne M. CHAPPELET Patrick

M. DANTON Alain Mme SCHINDLER Rosemonde Mme KOURTCHEVSKY Joëlle,
Maires Adjoints,

M. MERMIER François M. DUCRUET Alain Mme MONGELLAZ Michelle

M. LOSSERAND Hervé M. TELLE Philippe M. ROSAY Jean-Jacques

Conseillers Municipaux

Excusés : M. LADET Christian (ayant donné pouvoir à M. ROSAY Jean-Jacques)

M. SOCQUET Pascal (ayant donné pouvoir à M. DUCRUET Alain)

Mme LE POCHER Alexia (ayant donné pouvoir à Mme KOURTCHEVSKY Joëlle)

M. JACQUEMOND Norbert (ayant donné pouvoir à M. GAGNERON Ulrich)

Absents : M. BRESSE Philippe - M. MURAT Alexandre - M. JOSSERAND Jean-Paul -

M. SAUVAGE Jean-Luc - M. CARRIER Marc

Mme MONGELLAZ Michelle est nommée **secrétaire de séance**.

Après avoir constaté que le quorum était atteint (14 membres présents sur 23 conseillers municipaux en exercice), la séance du conseil municipal est ouverte.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 janvier 2019.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES :

- Tarifs communaux 2019

- Tarifs de l'eau applicables au 1^{er} janvier 2020 (eau consommée en 2019)

DOMAINE ET PATRIMOINE :

- Autres actes de gestion du domaine privé - extension de la liste des parcelles éligibles à l'application du régime forestier

- Aliénations - régularisation foncière : projet d'échange de parties de parcelles

B 2067 - B 2068 lieu-dit « Le Chef-Lieu »

DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME :

- Résultat Enquêtes Publiques réalisées en décembre 2018

Questions diverses :

- Réunion d'initiative locale (dans le cadre du grand débat national)
- Chemin conduisant au Bavay

**N° 2019-02-01 / FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES
TARIFS COMMUNAUX 2019**

Mme Fabienne REVIL-SIGNORAT, Maire Adjoint, informe l'assemblée que les tarifs des biens communaux mis à la disposition des usagers ont été réactualisés en commission finance du 31 janvier dernier.

Les tarifs détaillés ci-dessous sont proposés au vote du Conseil Municipal :

SERVICE	2019
LOCATION SALLE ST-FRANCOIS	
Habitants de Val de Chaise uniquement	328.00 €
Participation énergie en sus	coût réel
Associations communales (max 2/an)	gratuit
Participation énergie en sus	coût réel
AG des Associations communales (gde salle)	54.00 €
Participation énergie	gratuit
Caution	400.00 €
Frais fixes ménage (si nécessaire)	45.00 €
SONO location (petite ou grande)	41.00 €
Caution sono (grande)	1 000.00 €
Caution sono (petite)	200.00 €
LOCATION SALLE CONS-STE-COLOMBE	
Habitants de Val de Chaise uniquement	308.00 €
Associations communales (max 2/an)	gratuit
Participation énergie électricité	9.00 €
Forfait participation énergie en sus	41.00 €
AG des Associations communales	gratuit
Habitants bâtisseurs de la salle (cf. liste)	gratuit
Caution	400.00 €
Frais fixes ménage par heure (si nécessaire)	45.00 €

LOCATION PETITE SALLE CONS-STE-COLOMBE	
Habitants de Val de Chaise uniquement	104.00 €
Associations communales (max 2/an)	gratuit
LOCATION CHALET PLAN EAU	
Habitants de Val de Chaise uniquement	82.00 €
Extérieurs commune	250.00 €
Location jour en semaine (tout usagers) uniquement : mardi, mercredi, jeudi	100.00 €
Caution	200.00 €
Frais fixes ménage par heure (si nécessaire)	45.00 €
Enfants mineurs de la commune de Val de Chaise sous la responsabilité d'un adulte	gratuit
LOCATION DU LAC	
Associations, comité d'entreprises, etc. commune et extérieurs	225.00 €

LIBELLE	2019
CIMETIERES VAL DE CHAISE	
Concession trentenaire (le m2)	116.00 €
Columbarium (case + plaque)	350.00 €
Ouverture caveau communal (forfait)	50.00 €
Location caveau communal (par jour)	1.00 €
DROIT DE PLACE	
Commerçants (location emplacement)	31.00 €
PANNEAUX PUBLICITAIRES	
location espaces publicitaires (le m ²)	50.00 €
VENTE DE LIVRES	
Marlens et son histoire	21.00 €
Monographie	8.50 €

BAIL DE CHASSE	
ACCA - Cons Ste Colombe	20.00 €
ACCA - Marlens	50.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
VOTE les tarifs communaux pour l'année 2019 comme proposés,

Nombre de votants	:	14 + 4 pouvoirs
Pour	:	18
Contre	:	0
Abstentions	:	0

**N° 2019-02-02 / FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES -
Tarifs de l'eau applicables au 1^{er} janvier 2019 / facturation en 2020**

Mme REVIL-SIGNORAT Fabienne, Maire adjoint, propose au conseil municipal les tarifs applicables pour la facturation de 2020 de l'eau consommée en 2019 (détail ci-dessous) :

TARIFS POUR L'ANNEE DE CONSOMMATION	2019 factures 2020
Location du Compteur (forfait annuel)	
15 mm	7.20 €
25 mm	13.70 €
30 mm	45.00 €
40 mm	61.00 €
frais fixes (par an)	
commune historique Marlens	27.50 €
commune historique Cons Ste Colombe	27.50 €
consommation eau (par m3)	
m3 à Marlens	1.40 €
m3 à Cons Ste Colombe	1.40 €
Constructions nouvelles	
Participation forfaitaire construction neuve en phase de chantier (2 ans maximum à compter de la demande de branchement)	230.00 €
participation par année complémentaire	140.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
VOTE les tarifs de l'eau consommée en 2019 (avec une facturation en 2020), comme proposés ci-dessus.

Nombre de votants	:	14 + 4 pouvoirs
Pour	:	18
Contre	:	0
Abstentions	:	0

N° 2019-02-03 / DOMAINE ET PATRIMOINE - Autres actes de gestion du domaine privé : extension de la liste des parcelles éligibles à l'application du régime forestier

Monsieur le Maire expose à l'assemblée présente :

Au cours de plusieurs prospections réalisées par les services de l'ONF sur le territoire communal de VAL DE CHAISE, la possibilité d'appliquer le régime forestier en application de l'article L211-1 du Code Forestier sur certaines parcelles appartenant à la commune a pu être observée.

Un Procès-Verbal de reconnaissance préalable à la demande d'application du régime forestier a été établi par les services de l'ONF concernant les parcelles propriété de Val de Chaise et du Centre Communal d'Action Social de la commune.

La liste des parcelles détaillées ci-dessous :

Pour la forêt communale de Cons-Ste Colombe :

SECTION	PARCELLE	PROPRIETAIRE	LIEUDIT	SURF CAD. Ha	SURF PROP. RF ha
0A	726	COMMUNE DE CONS SAINTE COLOMBE	LA TORCHE	3.604	3.604
0A	812	COMMUNE DE CONS SAINTE COLOMBE	LA PERRIERE	0.2551	0.2551
0A	943	COMMUNE DE CONS SAINTE COLOMBE	PIERRE POINTE SUD	0.3148	0.3148
0A	945	COMMUNE DE CONS SAINTE COLOMBE	PIERRE POINTE SUD	0.1244	0.1244
0A	958	COMMUNE DE CONS SAINTE COLOMBE	LA BIOLLE	0.4174	0.4174
0A	992	COMMUNE DE CONS SAINTE COLOMBE	LA LIAZ OUEST	0.2161	0.2161
0A	1093	COMMUNE DE CONS SAINTE COLOMBE	LES FAUGES	0.4054	0.4054
0A	1094	COMMUNE DE CONS SAINTE COLOMBE	LES FAUGES	0.0885	0.0885
0A	1104	COMMUNE DE CONS SAINTE COLOMBE	LES FAUGES	1.1064	1.1064
0A	1113	COMMUNE DE CONS SAINTE COLOMBE	PRE CLARET	0.2379	0.2379
0A	1114	COMMUNE DE CONS SAINTE COLOMBE	PRE CLARET	0.1175	0.1175
0A	1116	COMMUNE DE CONS SAINTE COLOMBE	PRE CLARET	0.0618	0.0618
0A	1487	COMMUNE DE CONS SAINTE COLOMBE	COTE GIEZ	0.7559	0.7559
0A	1518	COMMUNE DE CONS SAINTE COLOMBE	COTE GIEZ	0.6035	0.6035

0A	1900	COMMUNE DE CONS SAINTE COLOMBE	COMMUN. LES FAUGES OUEST	0.2386	0.2386
0A	1902	COMMUNE DE CONS SAINTE COLOMBE	COMMUN. LES FAUGES OUEST	0.0915	0.0915
				Total	8.6388

Pour la forêt de Marlens :

SECTION	PARCELLE	PROPRIETAIRE	LIEUDIT	SURF CAD. Ha	SURF PROP. RF ha
0A	151	COMMUNE DE MARLENS	LES FRASSES DES COMBES	1.6557	1.6557
0A	262	COMMUNE DE MARLENS	LA BIOLLAZ	0.2233	0.2233
0A	1404	COMMUNE DE MARLENS	LES RAVIERES- MARLENS	0.173	0.173
0A	1440	COMMUNE DE MARLENS	LES RAVIERES- MARLENS	0.1254	0.1254
0B	1015	COMMUNE DE MARLENS	PLAN D UGINE	2.5165	2.5165
0B	1016	COMMUNE DE MARLENS	PLAN D UGINE	1.3616	1.3616
0B	1042	COMMUNE DE MARLENS	LA COMBE - MARLENS	1.0221	1.0221
0B	1044	COMMUNE DE MARLENS	LA COMBE- MARLENS	0.0853	0.0853
0B	1056	COMMUNE DE MARLENS	LA COMBE MARLENS	0.4018	0.4018
0B	1245	COMMUNE DE MARLENS	PLAN VILAIN	3.3539	3.3539
0B	1251	COMMUNE DE MARLENS	LES LIEUSES	0.33	0.33
0B	1343	COMMUNE DE MARLENS	PLAN DU DARD	0.876	0.876
0B	1345	COMMUNE DE MARLENS	PLAN DU DARD	0.1933	0.1933
0B	1353	COMMUNE DE MARLENS	PLAN DU DARD	0.0976	0.0976
0B	1354	COMMUNE DE MARLENS	PLAN DU DARD	0.2	0.2
0B	1356	COMMUNE DE MARLENS	PLAN DU DARD	0.3006	0.3006
0C	453	COMMUNE DE MARLENS	MONT MARTIN	0.4167	0.4167
0C	1755	COMMUNE DE MARLENS	LES MOLARDS EST	0.214	0.214
0C	1756	COMMUNE DE MARLENS	LES MOLARDS EST	0.222	0.222

OC	1757	COMMUNE DE MARLENS	LES MOLARDS EST	0.952	0.952
OC	1758	COMMUNE DE MARLENS	LES MOLARDS EST	0.3812	0.3812
OC	1760	COMMUNE DE MARLENS	LES PITTIERES	0.224	0.224
				Total	15.326

Centre Communal d'Action Social de Marzens :

OB	1352	COMMUNE DE MARLENS - CCAS	PLAN DU DARD	0.3539	0.3539
				Total	0.3539

La Commune de VAL DE CHAISE est supposée demander l'application du régime forestier pour l'ensemble des parcelles proposées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **NE PEUT SE PRONONCER** pour l'instant sur l'application du régime forestier sur certaines parcelles désignées en annexe suite aux remarques formulées par M. MERMIER François, conseiller municipal (parcelles se trouvant près de la rivière « La Chaise » ne présentant plus d'intérêt du fait du déplacement du cours d'eau)
- **DEMANDE** aux organismes compétents de préciser quelques points nécessaires à une prise de position.

Nombre de votants : 14 + 4 pouvoirs
 Pour : 18
 Contre : 0
 Abstentions : 0

**N° 2019-02-04 / DOMAINE ET PATRIMOINE - Aliénations :
 régularisation foncière / Echange de parties des parcelles
 B 2067 et B 2068 Lieu-dit « Le Chef-Lieu »**

Monsieur le Maire présente le projet d'échange proposé par le Cabinet ARGEO, entre les parcelles B 2067 (propriété communale) et B 2068 appartenant à M. et Mme VIOLI Marie-Jeanne, portant sur une contenance de 11 m2 ;

Cette transaction permettrait un meilleur accès à l'impasse dit « du Moulin », notamment

pour les services d'incendie et de secours»

Voir plan en annexe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'échange d'une partie des parcelles cadastrées B 2067 et B 2068, d'une contenance équivalente de 11 M2 [telle que définie sur le plan joint], dans le but de permettre un meilleur accès à l'impasse dit « du Moulin » par les services d'Incendie et de Secours.

Nombre de votants	:	14 + 4 pouvoirs
Pour	:	18
Contre	:	0
Abstentions	:	0

N° 2019-02-05 / DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME / Résultat de l'Enquête Publique réalisée en décembre 2018 Voirie « Rue de La Tour » et « Rue des Thermes »
--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2018-04-03 du 7 Juin 2018 décidant d'engager une procédure d'enquête publique portant sur le déclassement d'une portion de voie communale n° 5 dite « rue des Thermes » au Lieu-dit Le Thermesay, d'une part,

et le déplacement d'une partie du chemin rural de la Tour, d'autre part.

Cette procédure s'est déroulée sans difficulté entre le 4 et le 21 décembre 2018, supervisée par un commissaire-enquêteur qui vient de rendre son rapport et ses conclusions le 21 janvier 2019.

Les dites conclusions ont été soumises à l'ensemble du Conseil Municipal, lequel doit se prononcer sur la suite à donner à la procédure.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Au vu des conclusions du rapport ne mentionnant aucune observation particulière,

DONNE UN AVIS FAVORABLE au déclassement d'une portion de la voie communale N° 5 dite « rue des Thermes » au Thermesay, d'une part, au déplacement d'une partie du chemin rural de La Tour, d'autre part.

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents relatifs au bon déroulement de la suite de la procédure et aux transactions qui devront suivre.

En annexe : conclusions rendues par le commissaire-enquêteur

Nombre de votants	:	14 + 4 pouvoirs
Pour	:	18
Contre	:	0
Abstentions	:	0